

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 mars 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Pierre, Mme Franclet

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Youssef donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot, M. Taïbi, Mme Pietri, M. Monany



Délibération n° 2023-III-02 du 10 mars 2023

ADOPTION D'UNE STRATÉGIE PARALYMPIQUE DÉPARTEMENTALE

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La quatrième commission consultée,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE la stratégie paralympique départementale, articulée autour des axes suivants :

Axe 1 : Développer l'offre de para sport et structurer un réseau sport handicap pérenne :



- Déploiement du programme clubs inclusifs (ex-réseau des clubs para-accueillants)
- Démultiplication des écoles « multi sport adapté » sur le territoire
- Lancement du dispositif « établissements sociaux et médico-sociaux x Clubs
- Réalisation d'une cartographie de l'offre para sportive
- Déploiement d'une offre ludo aquatique
- Financement des initiatives associatives via des appels à projets,

Axe 2 : Développer le para sport et des actions de sensibilisation dans les collèges du Département :

- Extension du programme « Clubs inclusifs » aux associations sportives des collèges,
- Création d'un kit pédagogique para sportif,
- Développement d'actions de sensibilisation au handicap, notamment par les jeux paralympiques

Axe3 : Faire de la Seine-Saint-Denis une terre d'accueil d'évènements para sportifs :

- Accueillir plusieurs épreuves para pendant les Jeux paralympiques,
- Se positionner à moyen et long terme comme une terre d'accueil d'évènements para sportifs.

Axe 4 : Encourager la participation des personnes en situation de handicap aux JOP 2024 :

- Identifier les personnes en situation de handicap et les accompagner à participer au programme Volontaires de Paris 2024,
- Flécher une partie de la billetterie vers les ESMS du territoire (4300 billets)
- Poursuivre les ateliers La Fabrique des Jeux pour construire et animer la stratégie relative à l'héritage des Jeux
- Encourager la participation des personnes en situation de handicap autour des différentes actions de célébration

Axe 5 : Les jeux au service de la mise en accessibilité du territoire :

- Assurer la livraison de l'équipement PRISME pour les JOP 2024, qui sera exemplaire en termes d'accessibilité universelle,

- Soutenir financièrement l'accessibilité des équipements aquatiques et des espaces publics sur le territoire.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.